

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue en visioconférence le **lundi 31 janvier 2022 à 19 h 00**, sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Les conseillers suivants sont présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberlan
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Mme Anny Boisjoli directrice générale et secrétaire-trésorière agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**028-01-2022 1. Signification de l'avis de convocation.**

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

**0029-01-2022 2. Séance à huis clos.**

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 00 et déclare la séance ouverte.

Considérant l'arrêté 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Julien, appuyé par Mme Dominique Laforce, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents

**030-01-2022 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de Mathieu Labrecque, appuyé par Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et rédigé.

1. Signification de l'avis de convocation.
2. Séance à huis clos.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022.
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents

**030-01-2022 4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022.**

Le maire M. Robert Julien fait lecture du résumé des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022.

Sur proposition de Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2022, telles que présentées.

Il est aussi résolu que la publication de ce document se fasse dans le journal l'Info Saint-Guillaume, édition de février 2022.

<b>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022</b>	
<b>REVENUS</b>	
Taxe générale sur la valeur foncière	1 491 721.50 \$
Taxe spéciale	353 574.00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	36 360.00 \$
Hygiène du milieu	565 972.50 \$
Transferts	177 968.00 \$
Services rendus	214 200.00 \$
Imposition des droits	34 000.00 \$
Amendes, pénalités, revenus d'intérêts	11 000.00 \$
Autres revenus	3 000.00 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>2 887 796.00 \$</b>
<b>CHARGES</b>	
Administration générale	246 513.00 \$
Conseil	78 180.00 \$
Cour municipale et élections	6 000.00 \$
Services administratifs et professionnels	132 850.00 \$
Évaluation	30 967.00 \$
Sûreté du Québec	179 188.00 \$
Sécurité incendie et premiers répondants	334 254.00 \$
Société protectrice des animaux	4 300.00 \$
Voirie municipale	562 450.00 \$
Hygiène du milieu - Eau potable	158 710.00 \$
Hygiène du milieu - Eaux usées	195 065.00 \$
Gestion des matières résiduelles	163 231.00 \$
Cours d'eau	1 025.00 \$
Santé, bien-être et logement social	17 246.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	77 341.00 \$
Loisirs et culture	182 277.00 \$
Bibliothèque et journal municipal	42 675.00 \$
Frais de financement	30 847.00 \$
Remboursement de la dette	444 677.00 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 887 796.00 \$</b>

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents

**031-01-2022 5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.**

Le maire M. Robert Julien fait lecture du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024.

Sur proposition de Luc Chapdelaine, appuyée par Mathieu Labrecque, il est unanimement résolu d'adopter programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

Il est aussi résolu que la publication de ce document se fasse dans le journal l'Info Saint-Guillaume, édition de février 2022.

<b>PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024</b>		
<b>PROJETS 2022</b>		
Réfection des rangs St-Prime, St-Mamert	4 000 000.00 \$	Subvention et règlement d'emprunt
Ruisseau Sud Est, Ruisseau Sud Ouest, Ruisseau Nord et Chemin du Petit Rang		
Borne d'auto électrique	10 000.00 \$	Subvention et surplus accumulé
Télémetrie et chlorinateur pour aqueduc	30 000.00 \$	Taxe spéciale de secteur
Construction d'un bâtiment municipal	400 000.00 \$	Subvention et règlement d'emprunt
<b>PROJETS 2023</b>		
Réfection du Rang 6 et Grand Rang Sorel	2 750 000.00 \$	Subvention et règlement d'emprunt
<b>PROJETS 2024</b>		
Nouvelle caserne d'incendie	1 400 000.00 \$	Subvention TECQ et règlement d'emprunt
Réfection de la rue Ste-Marie et du Couvent	1 500 000.00 \$	Subvention TECQ et règlement d'emprunt

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents

**032-01-2022 6. Période de questions.**

La période de questions portant uniquement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation de la séance extraordinaire a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150. Les citoyens sont invités à communiquer leurs questions par l'entremise du site Internet.

**033-01-2022 7. Levée de l'assemblée**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance extraordinaire à huit clos soit levée à 19h15.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

M. Robert Julien  
Maire

---

Anny Boisjoli  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Robert Julien  
Maire